

AVENANT N°47
A L'ACCORD PROFESSIONNEL DE LA BRANCHE
« BATIMENTS –TRAVAUX PUBLICS »
PORTANT MODIFICATION DE L'AVENANT N° 44

REFERENTIEL DE CERTIFICATION
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
« CORDISTE de niveau 1 »

Article 1 : Contexte

La mise en œuvre du CQP Cordiste de niveau 1 impose la révision de deux points du référentiel de certification (annexe B) et modifie l'avenant n°44 du 03 novembre 2020 relatif à la création du CQP Cordiste de niveau 1.

Les Annexes A et C restent conformes et ne subissent pas de modification.

Article 2 : Modifications

Les partenaires sociaux signataires du présent accord décident de clarifier les conditions d'accès à la certification dans le référentiel de certification du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) intitulé : « Cordiste de niveau 1 ».

La première modification concerne le point 4 de l'annexe B « Critères d'appréciation et dispositifs d'évaluation » sur le taux de réussite aux questionnaires à choix multiples (QCM). Est ajouté le chapitre suivant :

« Chaque bloc correspond à une activité vérifiée par un examen QCM, premier niveau de vérification + un cas pratique.

En cas d'échec à une question QCM, le jury devra vérifier l'acquisition par la pratique.

Sur les 19 savoir-faire, 11 sont évalués sous la forme d'un QCM.

*Sur les 11 savoir-faire évalués en QCM, **8 sont des compétences clés qui doivent être acquises** : en rouge dans la colonne QCM. »*




La deuxième modification concerne le point 8 de l'annexe B « Conditions de délivrance de la certification » :

Est ajouté le mot « **finales** ».



La décision d'attribuer ou non le CQP est prise à l'issue du passage de la totalité des épreuves **finales** , lors d'une délibération des membres du jury, sous la présidence de l'autorité certificatrice.

Fait à Nouméa, le 16 novembre 2021

COLLEGE DES EMPLOYEURS

MEDEF-NC Nicolas BEAUFORT 	CPME-NC Audrey ADO 
FCBTP Nicolas BEAUFORT 	BTP-FPME
U2P-NC	

COLLEGE DES SALARIES

COGETRA	CSTC - FO FT 	CSTNC
USOENC	USTKE	UT-CFE-CGC 

DIRECTION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NOUVELLE-CALÉDONIE

DTE-NC

DTE-NC
